

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

#### PRESENTS

##### CHAMBOURCY

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

##### COMMUNENOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

##### LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE  
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

##### LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE

##### MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE  
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

##### MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

#### ABSENTS EXCUSES

##### AIGREMONT

Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE  
Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE  
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE

##### CHAMBOURCY

Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

##### COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE  
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

##### LE PECQ

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT  
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

##### LE VESINET

Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE

##### MAREIL-MARLY

Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT

##### MARLY-LE-ROI

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE  
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

#### Communes non représentées

AIGREMONT

#### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>5</b>
<b>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>11</b>

Délégués comptant pour le vote

:

11

# **RÉUNION DU 3 FEVRIER 2020**

## **Séance du Comité**

Le quorum étant atteint **Le Président** ouvre la séance à 19h00. Il remercie les élus présents au Dôme lors du meeting du CNO ayant réuni 700 participants. Il remercie également ceux qui ont participé aux AG. Le syndicat a été félicité pour les soutiens qu'il a apporté aux associations.

**Madame MERIDA** de la commune de Chambourcy est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2020
- Autorisation de recrutement de personnels vacataires
- Adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019**

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019.

### **COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**Le Président** présente le rapport. Il demande ce que signifie « Incinération des valeurs inactives de la régie ».

**Monsieur SAILLARD** répond qu'il s'agit des tickets d'entrée qui ne sont plus valables réglementairement et qui sont détruit.

Sans autre observation, le comité prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

**Le Président** donne la parole à Monsieur BURGAUD pour la présentation du rapport.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport. Il précise que les recettes d'exploitation sont un peu timides, à son sens, tout en indiquant que le syndicat n'est pas à l'abri d'une bonne surprise, comme au cours de l'année 2019 où les recettes ont été au-delà de ce qui avait été anticipé, avec des recettes de 1,100 millions.

**Le Président** mentionne que ce ROB est construit sur la prudence budgétaire qui s'impose, mais il souhaiterait que celle-ci n'ait pas pour corolaire une trop grande prudence commerciale. Il précise que l'établissement doit faire rentrer de l'argent, pour permettre de rembourser des emprunts par anticipation, d'avoir des marges de manœuvres pour continuer à moderniser l'équipement avec plus de souplesse.

**Monsieur VINTRAUD** observe qu'il y a 22 % d'augmentation à charge du 012, ce qui est logique du fait de la réduction des effectifs durant les travaux de la piscine. Il poursuit en demandant si l'ensemble des activités de la piscine ne relèverait pas d'un service public industriel et commercial (SPIC). Dans l'affirmative, il indique que la TVA devrait être remboursée à 20% et non à 16%.

**Monsieur SAILLARD** explique que cette question avait été étudiée et que pour déterminer si un service public est un service public administratif (SPA) ou un SPIC, il faut se baser sur un faisceau d'indices. Or la provenance des recettes tend vers le SPA ; il précise que cependant ce faisceau d'indice peut être reconsidéré et une note sera faite à ce sujet.

**Le Président** explique qu'il s'agit là de réajuster à la hausse le coefficient de récupération de la TVA. Ce coefficient obligatoire tient compte de la part de recettes non assujetties à la TVA versus les recettes commerciales assujetties, avec des taux variables liés à la billetterie et autres. Il précise qu'aujourd'hui le calcul fait aboutit à 16% versus les 20% que le syndicat serait en droit

de faire. Il indique, par exemple que, pour cela, un budget annexe a été fait par la ville pour la fête des loges et le théâtre. Il ajoute qu'il y a des effets d'aubaine qu'il ne faut pas s'interdire de regarder.

Sans autres questions, le Président met la délibération au vote.

Le comité adopte, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2020.

#### **AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES**

**Monsieur VINTRAUD** présente le rapport. Il indique qu'il s'agit là d'augmenter le salaire des vacataires pour pouvoir recruter plus facilement, avec un tarif plus attractif. Il ajoute que le SMIC horaire a également augmenté, ce qui justifie d'autant plus la délibération proposée. Il ajoute que la plupart de ces vacataires a un contrat annuel avec un quota d'heures, ce qui permet d'être payé le mois d'activité et non avec un décalage d'un mois.

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, l'autorisation de recrutement de personnels vacataires

#### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Le Président** présente le rapport.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Le Président** donne la parole à Monsieur SAILLARD afin de faire un point sur l'activité de l'établissement.

**Monsieur SAILLARD** indique qu'il y a un très bon retour sur l'activité de l'établissement avec un accueil qui s'améliore, même s'il reste encore des choses à travailler. Il précise qu'un travail est fait actuellement avec une société spécialisée dans les équipements sportifs pour essayer de donner une âme à la salle de forme qui n'a pas encore trouvé son public. Il indique qu'une nouvelle dynamique a été demandée aux professeurs de sport de la salle.

**Le Président** indique que les retours négatifs sont liés à la réservation des cours collectifs car il y a beaucoup de monde, et qu'on ne peut réserver à l'avance.

**Monsieur SAILLARD** explique que les réservations par internet ne fonctionnent toujours pas, ce pourquoi l'entreprise en charge du logiciel de réservations a été mise en demeure de faire fonctionner ce dernier. Concernant l'aspect travaux, il indique que la période est à la crispation entre l'architecte, l'OPC, les entreprises et la direction de l'établissement, du fait, notamment, du contentieux en cours. Il évoque, par exemple le refus de l'entreprise responsable de la coupole de venir réparer la fuite au motif qu'elle ne veut plus travailler avec l'OPC. Il ajoute que le problème majeur est celui de l'ascenseur mais que globalement la piscine fonctionne bien.

**Monsieur MIRABELLI** indique pour sa part que la salle de sport lui semble très bien mais qu'il manque en effet une âme, et que cela prend du temps, et repose sur les gens qui y sont inscrits. Il estime que la salle est bien, qu'elle a le matériel qu'il faut et qu'elle est bien placée. Il communique également avec les anciens qui seraient partis pendant les travaux pour les faire revenir. Concernant les travaux, il trouve que cela a bien avancé, mais pense qu'il conviendrait de faire un effort sur le nettoyage, notamment celui des baies vitrées, des vestiaires et des escaliers.

**Monsieur SAILLARD** et **Madame SCAGNI** indiquent que cela fait également partie des points à améliorer. Cette dernière précise qu'un travail va être fait au niveau de l'accueil afin de faire la promotion de la salle de sport, du hammam et du sauna qui ne sont pas visibles depuis l'entrée, contrairement aux bassins.

**Monsieur MIRABELLI** indique qu'il serait souhaitable que les abords extérieurs de la piscine soient prêts avant le printemps.

**Madame SCAGNI** indique que la société ALLAVOINE reprends les travaux à partir du 7 février

jusqu'à début mai, pour, normalement, une ouverture en juin.

**Monsieur BURGAUD** indique que parallèlement, dans la convention avec la Région, il est prévu, à la fin des travaux que la haie qui a été supprimée soit replantée.

**Madame SCAGNI** répond par l'affirmative et mentionne que la clôture également va être changée à la place de celle existante, qui était provisoire le temps des travaux du Tram. Elle précise que l'établissement doit être mis en sécurité et fermé jour et nuit car avec la piscine extérieure, cela peut attirer les jeunes en soirée et la nuit et que les caméras et les alarmes ne feront pas tout. Elle précise qu'il s'agit là de protéger les éventuels « visiteurs » et protéger l'établissement.

**Monsieur ROUAULT** demande pourquoi, pendant la compétition du CNO, le bassin extérieur n'était pas ouvert.

**Monsieur SAILLARD** répond que le bassin extérieur n'est pas en fonctionnement en hiver, pour le moment. En effet, tout d'abord parce que cela a un coût mais aussi parce que la couverture thermique n'a toujours pas été mise en place par l'entreprise. La mise en fonctionnement de ce bassin est prévue prochainement.

**Monsieur ROUAULT** demande s'il sera ouvert pour les championnats handisports, fin mai.

**Monsieur SAILLARD** répond par l'affirmative.

**Monsieur ROUAULT** indique que, lors du meeting du CNO, il y a eu un souci au niveau des pompes du bassin.

**Monsieur SAILLARD** explique que, lors des compétitions il y a le ressac, l'eau est absorbée par les pompes et rejetée dans le bassin, ce qui peut gêner les nageurs, surtout sur les lignes extérieures, et obérer les temps effectués. Il ajoute que c'est pourquoi, lors du meeting, les pompes ont été coupées, et que, par conséquent, l'eau sort par les gouttières et ne revient pas dans le bassin. De ce fait le niveau d'eau baisse et les nageurs ne peuvent plus toucher la plaque finale. Il poursuit en expliquant qu'avant les travaux, il y avait des pré-filtres avec des vannes en sortie de bassin mais que ce dispositif est maintenant interdit par la réglementation et que, pour avoir le même niveau d'eau tout au long du meeting, il faut laisser la filtration, ce qui revient à la question initiale du ressac. L'alternative étant une eau qui n'est plus filtrée et dont le niveau baisse dans le bassin. Il précise donc que les services vont se renseigner auprès d'autres piscines nouvellement construites ou réhabilitées pour voir comment elles traitent ce sujet, afin d'être prêts pour le championnat de France handisport.

**Monsieur ROUAULT** insiste sur le fait que ce championnat est qualificatif pour les J.O. et qu'il est donc très important de trouver une solution.

**Le Président** demande si le dispositif actuel peut vraiment avoir un impact sur les nageurs, sur leurs performances.

**Monsieur ROUAULT** indique que oui car si le nageur ne peut toucher la plaque, son temps ne sera pas pris en compte.

**Le Président** demande de combien l'eau peut baisser en cas de non fonctionnement du dispositif.

**Madame SCAGNI** répond que l'eau baisse de 25 cm, soit la hauteur d'un carreau.

**Monsieur SAILLARD** explique cela par le fait que l'eau n'est pas réinjectée dans la piscine. Il précise en effet que les nageurs ne souhaitent pas que le dispositif de réinjection d'eau soit remis en route, pour ne pas créer de courant lors de la compétition. Il ajoute qu'avant, les vannes étaient en sortie de bassin et que l'eau ne sortait pas par les goulottes.

**Madame SCAGNI** le confirme et indique que la filtration ne doit jamais s'arrêter. Si la filtration s'arrête plus de 30 mn, alors il faut évacuer le bassin.

**Monsieur SAILLARD** explique qu'il est positif que ce meeting ait eu lieu, car cela a permis de mettre en lumière ce problème qui n'était jamais arrivé.

**Le Président** demande s'il y a eu des problèmes pendant le meeting.

**Monsieur ROUAULT** répond que le vendredi il y a eu des problèmes mais que le dimanche tout s'était bien passé.

**Madame SCAGNI** précise que le niveau de l'eau était impeccable le dimanche mais que le système de filtration n'a pas été mis à l'arrêt ce jour là, car le CNO a fait le choix de laisser les pompes en fonctionnement, ce qui a pu favoriser certains nageurs par rapport à d'autres.

**Le Président** demande si l'on peut quantifier l'effet bénéfique que cela peut avoir pour les nageurs.

**Madame SCAGNI** répond par l'affirmative, que l'effet n'est pas le même en fonction des lignes d'eau et que, du coup, tous les nageurs veulent les mêmes lignes.

**Monsieur SAILLARD** réitère que les services prennent contact avec des piscines qui accueillent des compétitions et qui ont le même dispositif que celui du Dôme, pour savoir ce qu'elles mettent en place pour, à la fois répondre au traitement et à la filtration de l'eau, et permettre aux nageurs de ne pas avoir de désagrément.

**Monsieur DUSSART** demande si les sorties d'eau sont des sorties qui sont franches et qui génèrent un courant direct.

**Madame SCAGNI** répond qu'il y a deux systèmes de filtration d'eau, un par le fond du bassin et un autre au niveau des goulottes. De ce fait, l'eau descend jusqu'à ce qu'elle soit en dessous du niveau des goulottes.

**Monsieur DUSSART** demande, au niveau du reflux, ce qui est ensuite réinjecté et comment le retour s'effectue, quand le système est en fonctionnement.

**Madame SCAGNI** répond que l'eau arrive par le fond du bassin et les goulottes.

**Monsieur DUSSART** demande, si c'est pour cette raison qu'un courant se crée, s'il ne serait pas possible de casser ce courant et de distribuer l'eau simplement en fond de bassin.

**Madame SCAGNI** répond qu'il y a un rendez-vous avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) très prochainement pour en discuter, et notamment sur ces points afin de continuer à respecter la réglementation tout en ayant une réponse à apporter aux compétiteurs.

**Monsieur PERICARD** conclue en indiquant qu'une solution technique va être recherchée sans pour autant se mettre en difficulté financière ou sanitaire. La clef est détenue par l'ARS et le respect des contraintes sanitaires.

**Madame MERIDA** revient sur la question de la propreté, et s'interroge sur la raison pour laquelle, pendant le meeting, les gens entraînent dans les vestiaires avec leurs chaussures, ce qui n'est pas normal.

**Monsieur SAILLARD** précise qu'en fonctionnement de l'équipement, il y a une zone de déchaussage, et les personnes n'ont pas l'autorisation d'entrer dans les vestiaires avec les chaussures.

**Madame MERIDA** évoque ensuite l'âme du bâtiment dont il a été fait mention auparavant et indique que, selon elle, il manque vraiment une âme au Sauna/Haumann et qu'il faudrait animer cette salle avec des plantes, du thé proposé ... Elle estime que cette salle est très froide pour quelqu'un qui souhaite se relaxer. Concernant les réservations pour, par exemple l'activité aquagym, on peut acheter un abonnement pour 180 € et avoir 2/3 activités à l'année. Elle s'interroge cependant sur la raison pour laquelle les personnes doivent s'inscrire avant d'y aller.

**Monsieur SAILLARD** explique que, si on ne fait pas de pré-inscription, la piscine risque d'avoir 40 personnes pour 20 places et donc 20 déçus ; c'est pourquoi il est demandé aux personnes de prévoir. A l'inverse, il leur est demandé de se désinscrire en cas d'empêchement, ce qui donnera une place aux personnes qui sont en liste d'attente. Il ajoute qu'il en est ainsi actuellement à cause du non-fonctionnement de la réservation par internet et que les agents de l'établissement sont obligés d'appeler les personnes en liste d'attente dès qu'une place se libère, et que le problème est la gestion du flux.

Il résume en expliquant que, dans un cas s'il n'y a pas de réservation à l'avance, il va y avoir trop de personnes qui se présentent, dont des personnes déçues et qui se déplacent pour rien, et, à l'inverse le risque d'avoir 20 personnes et 10 qui se désistent et donc 10 personnes à un cours alors que 10 autres auraient voulu s'inscrire. Il indique que, de ce fait, certaines personnes s'inscrivent dans tous les cours pour être sûres d'avoir une place. Il précise qu'à partir du moment où sera mise en place la réservation par internet, cela sera plus simple car, en cas de désistement, la personne en attente recevra automatiquement un mail pour la prévenir.

**Madame MERIDA** demande si le nombre maximum d'inscrit par cours est toujours atteint.

**Madame SCAGNI** répond par l'affirmative, qu'il y a 5 activités en aquatique avec un nombre de personnes maximale différent ; elle cite pour exemple l'aquabike où il y a 15 places par ce que 15 vélos, mais que pour l'aquagym il peut y avoir jusqu'à 50 personnes.

**Le Président** demande si l'aqua combat marche bien.

**Madame SCAGNI** répond que le cours marche très bien.

**Monsieur MIRABELLI** s'interroge sur le bassin extérieur et rappelle qu'il avait été décidé de l'appeler bassin « suédois » ou « nordique ». Il mentionne qu'il a été dit que la fermeture saisonnière serait en septembre, il s'interroge donc de l'utilité de l'éclairage extérieur.

**Monsieur SAILLARD** répond que, bien sûr, l'objectif est qu'il fonctionne en hiver mais que cette année est la première année, qu'il manque encore la couverture thermique, que les équipes n'ont pas été stabilisées, tout comme les créneaux etc.... Il explique qu'il est clair que, si le bassin « nordique » est ouvert, il faut pouvoir proposer des activités payantes, et que si d'autres organismes extérieurs souhaitent l'utiliser, cela sera payant. Il précise que si ce bassin est ouvert l'hiver, il faut également un maître-nageur.

**Monsieur BURGAUD** indique que l'important est de trouver un équilibre financier, d'où l'intérêt d'avoir une année complète et il rappelle que le bassin extérieur a été ouvert plus longtemps que prévu l'année dernière pour tenir compte du fait que, le mur mobile de Variopool n'étant pas en fonction dans le bassin intérieur, le CNO puisse s'entraîner dans de bonnes conditions, ce qui a engendré un coût supplémentaire pour la piscine.

**Madame SCAGNI** rajoute que le bassin extérieur a été fermé pendant les vacances de la Toussaint, uniquement pour que le CNO puisse s'entraîner.

Sans autres observations, **le Président** remercie les membres du comité et lève la séance à 19h40.